

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE des Bassins Tude et Dronne aval

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### Comité syndical du 19 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf juin à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.

Communes	Délégués titulaires	Titulaires Présents	Excusés ayant donné procuration à :	Délégués suppléants	Suppléants présents	Participent aux délibérations
AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTEAU			Mme. Myriam HUGUET		
AUBETERRE sur DRONNE	M. Jean Paul LAFRAIS	X		M. Xavier ORAIN		
BARDENAC	M. Bernard BERTON	X		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD			Mme. Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY	X		M. Laurent MONTIGAUD		
BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	X		M. Francis BROUANT		
BORS de MONTMOREAU	M. Yves DUPUY			M. Pascal BOURDIGEAUD		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE			M. Jean Claude FAURE		
BRIE sous CHALAIS	M. Olivier RIVALAN			M. Fabrice BORDE		
BROSSAC	M. Jean Pierre CHARBONNIER	X		Non désigné		
CHALAIS	M. Joël MOTY	X		M. Michel DUBREUIL		
CHALAIS	M. Marc DUFLOT	X		-		
CHAMADELLE	M. Sophie BLANCHETON	X		M. Gérard MUSSOT		
CHATIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE	X		Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE	X		M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
COUTRAS	M. Michel FOULHOUX	X		Mme Véronique DI CORRADO		
COUTRAS	Mme Sylvie BOISSEL	X				
CURAC	M. Noël GEORGES			M. GELINEAU YVON		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT	X		M. Jérôme VRIGNAUD		
LA BARDE	M. Laurent POINEAU	X		M. Jean Michel ROUX		
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK	X		M. PAREJA Jean Pierre		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	X		M. Bernard CHAUVIT	X	
Les EGLISOTTES	M. Bernard NADEAU		M. Bernard GUILLEMOT	M. Francis GARETON		
Les EGLISOTTES	M. Bernard GUILLEMOT	X				
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE	X		M. Joël LABROUSSE		
Les PEINTURES	M. Bruno BERTEAU	X		M. Wilfrid NERI		
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	X		Mme. Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Dominique CHAUMET	X		M. Michel DUBOIS		
MONTIGNAC le COQ	M. Alain DESERT			M. Damien HERY		
MONTMOREAU SAINT CYBARD	M. Bernard HERBRETEAU	X		M. Jean Claude CHAUMET		
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET	X		M. Régis STEFANIAK	X	

ORIVAL	M. Daniel ROUSSE			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme. Géraldine BOUILLON			M. Denis AUDOIN		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	X		M. Adrien CHADEFAUD		
ROUFFIAC	M. Jean Marie RIBEREAU			M. Jean Pierre VINCANT		
SAINT AIGULIN	M. Patrice PELET	X		M. ALAIN CHIRON		
SAINT AIGULIN	M. Jean Pierre GOUZILH	X		-		
SAINT AMAND de MONT.	M. Michel PAUL-HAZARD	X		M. Loïc SEGUIN		
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER			M. Fabrice GUITARD	X	X
SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO	X	X
SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL			Mme Corinne BILLONNET		
SAINT-MARTIAL de MONT.	Mme Martine VAN LECKWYCK - CATRY		M. Joël BONIFACE	M. Loïc CIMETIERE		
SAINT QUENTIN de Chalais	M. Thierry JAUVIN			M. Alexandre DOUSSAINT		
SAINT-ROMAIN	M. Dominique LE GRELLE	X		M. William RICHARD		
SAINT SEVERIN	M. Christian MARCADIER			M. Patrick BENOIT		
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole			Mme CABROL Claudia	X	X
Totaux		28	2		5	3

Date de la convocation : 12 juin 2017 2017 - Quorum : 24

Nbre total de délégués titulaires : 47 - Nbre de délégués titulaires présents : 28

Nbre total de délégués suppléants : 43 - Nbre total de délégués suppléants présents : 5

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 3

Nbre total de pouvoirs : 2

Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme BOISSEL Sylvie

Nbre de votants : 33

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien principal 2<sup>e</sup> classe en charge de la mission milieux aquatiques – responsable des services
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative
- Mme AUBRIT Marie-Claire, Maire de Saint-Félix
- M. BORDE Guy, Maire de Boscamnant,
- M. ARNOUD Alain, 2<sup>e</sup> adjoint de Saint-Christophe de Double,
- M. Jean-Pierre BARBOT, Vice-Président de la Communauté de Communes des 4B,
- M. François BASTERE, Vice-Président de la Communauté de Communes Haute Saintonge.



**OBJET** : Animation du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » sur les départements 16, 17 et 33 et recrutement d'un agent contractuel pour cette mission

**EXPOSE** :

M. le Président rappelle au Comité Syndical la délibération n°01/2017 au 20/02/2016 dans laquelle a été présenté le site Natura 2000 FR 720 0662 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » (site d'intérêt communautaire, SIC), désigné au titre de la Directive habitats, qui s'étire à l'ouest de Brantôme vers le sud-ouest (secteur de Coutras) en longeant la vallée de la Dronne de part et d'autre sur 122 km de long et s'étend sur 5 931 hectares.

Il rappelle également que depuis 2012, l'établissement public territorial du bassin (EPTB) de la Dordogne, EPIDOR, a été missionné par le préfet de la Dordogne pour élaborer un Document d'Objectif (DOCOB) à l'issu d'un long travail de terrain et de dialogue territoriale.

A ce jour, le DOCOB a été rédigé et validé et le site entre dans sa première phase d'animation.

Suite à la réunion du 17/03/2017 à Douchapt, EPIDOR a été désigné par le Préfet de Dordogne comme structure animatrice du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle ». EPIDOR devrait lancer prochainement un MAPA pour déléguer des missions d'animation sur les départements 16, 17, 24 et 33 sous formes de prestations.

Le Président propose de répondre à ce MAPA pour des missions d'animation du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne », sur les départements 16, 17 et 33, dans le cadre d'un marché porté par EPIDOR. Dans l'hypothèse où notre proposition serait retenue, il propose le recrutement d'un agent contractuel au syndicat, pour une durée de 1 an, renouvelable jusqu'à 3 ans maximum, à 35 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cet agent aurait pour missions :

- **Sur 30 % de son temps de travail** – Missions d'animation du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne » : salaires et charges pris en charge dans le cadre du MAPA,
- **Sur 70 % de son temps de travail** – missions de technicien milieux aquatiques : salaires et charges pris par le syndicat et pour lesquels nous demanderont des subventions (Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Nouvelle Aquitaine et Départements de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Gironde).

Cet agent serait recruté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sur la base de 1 537.02 € brut mensuel, aux quels pourront s'ajouter des régimes indemnitaires et des remboursements frais.

**RESOLUTION** :

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De répondre au MAPA pour l'animation du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne »**, sur les départements 16, 17 et 33, dès lors qu'EPIDOR l'aura fait paraître,
- Dans l'hypothèse où notre proposition serait retenue, **réaliser la procédure de recrutement d'un agent contractuel au syndicat**, pour une durée de 1 an, renouvelable jusqu'à 3 ans maximum, à 35 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et sur la base de 1 537.02 € brut mensuel, aux quels pourront s'ajouter des régimes indemnitaires et des remboursements frais,
- Que cet agent aurait pour missions :
  - **Sur 30 % de son temps de travail** – animation du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne » : salaires et charges pris en charge dans le cadre du MAPA,
  - **Sur 70 % de son temps de travail** – missions de technicien milieux aquatiques : salaires et charges pris par le syndicat et pour lesquels nous demanderont des subventions (Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Nouvelle Aquitaine et Départements de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Gironde),
- **De donner le pouvoir au Président de signer les pièces** concernant les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Joëli BONIFACE



